



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1, CHEMIN SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **6 juin 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation projetée du bâtiment principal est non conforme. La marge avant du bâtiment principal sera de 6,28 mètres alors que la réglementation municipale exige une marge de huit (8) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 2 903 149 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 1, chemin Saint-Jacques, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois de MAI deux mille dix-huit.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA